



FICHE DE POSTE

INTITULE du POSTE

CHEF DU PÔLE AIRE D'ADHÉSION

CATÉGORIE A	SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT ANSELME Maurice – Directeur	STATUT Fonctionnaire ou contractuel CORPS Technique
	RÉFÉRENTIEL DE MÉTIER Responsable pôle aménagement - développement/ chef de secteur	

LOCALISATION
Siège

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE
Saint-Claude

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE

Le chef du pôle aire d'adhésion est responsable de la définition et de la mise en œuvre des actions de l'établissement et notamment de la Charte sur l'ensemble de l'aire d'adhésion du Parc national.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le pôle « aire d'adhésion », dont le chef de pôle assure le pilotage, est chargé de l'ensemble des missions de l'établissement sur la totalité de l'aire d'adhésion :

- Suivi de la mise en œuvre des orientations et mesures de la charte relatives à l'aire d'adhésion et élaboration des programmes d'actions. Définition et organisation de l'intervention de l'établissement en aire d'adhésion. Pilotage et suivi des conventions et contrat de partenariat pour la mise en œuvre de la charte avec les acteurs de l'aire d'adhésion ;
- Représentation de l'établissement dans les instances ou auprès des acteurs de l'aire d'adhésion, et notamment des communes ;
- En lien avec le service patrimoine, participation avec les partenaires des actions d'amélioration de la connaissance du patrimoine de l'aire d'adhésion ;
- En lien avec le référent politique pénale de l'établissement, définition puis mise en œuvre des actions de police de l'environnement sur l'aire d'adhésion. Sur ces espaces conformément à la stratégie pour les actions de police du Parc national de la Guadeloupe définie en 2010, les missions de police seront principalement tournées vers les sujets suivants : chasse, déchets, pollution des eaux et travaux sans autorisation (notamment sur les terrains du Conservatoire du littoral situés sur le territoire des communes signataires) ;
- En lien avec le chargé de mission « pédagogie » (service communication), réalisation des actions pédagogiques liées aux milieux ou aux problématiques de l'aire d'adhésion (traitements des eaux, déchets, impact des activités humaines...) ;

- Instruction et Suivi des dossiers de l'appel à projets pour l'environnement ;
- Pilotage et suivi de la mise en œuvre des actions de soutien aux opérateurs économiques : appui aux filières agricoles, Esprit Parc qui se substitue à la marque de confiance, CETD... ;
- Pilotage ou animation des actions partenariales en faveur du développement durable, le cas échéant avec l'appui d'un des 2 autres pôles ou d'un service support : opérations de réhabilitation de sites, aménagement de sites d'accueil du public, manifestations de sensibilisation à l'environnement... ;
- Animation du conseil économique, social et culturel (CESC) ;
- Instruction des demandes d'autorisation ou avis portant sur l'aire d'adhésion en lien avec le service patrimoine et le conseil scientifique selon les besoins d'expertise ;
- A titre accessoire, participation aux actions des 2 autres pôles en fonction des compétences requises.

Le chef de pôle est en charge de l'encadrement d'une équipe de 11 agents répartis sur 2 sites (Saint-Claude, Baie-Mahault) composé de chargés de mission thématiques, de techniciens de développement durable ou spécialisés et de gardes-moniteurs. Il est assisté dans ses fonctions d'un adjoint issu du corps d'État des techniciens de l'environnement.

Le poste intègre également les missions administratives liées au fonctionnement du pôle : contrats d'objectifs (COB) de l'Établissement, élaboration et gestion du budget alloué, gestion de proximité des agents (entretiens d'évaluation, évaluation des besoins de formation...).

Ce poste est susceptible d'évoluer dans le cadre de la future réorganisation de l'établissement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le poste est basé au siège du Parc national de la Guadeloupe à Saint-Claude.

Le Chef de Pôle dispose des moyens informatiques et techniques nécessaires à l'exercice de sa mission.

COMPÉTENCES REQUISES

<u>SAVOIR</u>	<u>SAVOIR-FAIRE</u>	<u>SAVOIR ÊTRE</u>
<ul style="list-style-type: none"> – Connaissance générale en matière environnementale et de gestion des espaces naturels (double compétence en sciences du vivant et sciences humaines et sociales) – Bonne connaissance des systèmes d'action concret relatifs aux filières qui structurent les territoires ruraux locaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Compétences managériales – Expérience en matière d'animation territoriale et de travail avec les acteurs du territoires, et notamment les élus mais également avec les acteurs de différentes filières – Coopération Caraïbe sur des thématiques communes – Maîtrise des outils de bureautique classiques (Open Office) 	<ul style="list-style-type: none"> – Aptitude au travail en équipe – Qualités relationnelles – Aisance rédactionnelle – Disponibilité – Culture créole vu l'important investissement avec les populations locales de l'aire d'adhésion principalement rurale

<ul style="list-style-type: none"> – Expérience ou connaissances en matière de police de l'environnement – Compétences en matière de gestion administrative – Bonne connaissance de la culture locale ainsi que de la Caraïbe – Langues étrangères : anglais, espagnol – Pratique du créole 	<ul style="list-style-type: none"> – Capacité à communiquer en anglais et espagnol dans le champ professionnel, par orale et par écrit (relations caribéennes) 	<ul style="list-style-type: none"> – Capacité à travailler dans les espaces multiculturelles
--	---	---

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Lettre de motivation et curriculum vitae à envoyer par voie postale ou par mail **avant le 28 décembre 2018** à :

Monsieur le Directeur
Parc national de la Guadeloupe
Montéran 97120 SAINT-CLAUDE

Date de prise de poste : **1^{er} mars 2019 impérativement.**

Présélection sur dossier suivi d'un entretien avec un jury en direct ou par visioconférence.

NOTA : Les fonctionnaires candidats doivent s'assurer de l'accord de principe de leur administration sur le mode de recrutement par contrat de détachement, ainsi que sur la date de prise de poste, avant d'envoyer leur candidature. La durée du contrat est de 3 ans maximum.

MODE DE SÉLECTION

Les candidats retenus sur la base du dossier de candidature seront convoqués par courrier ou par voie électronique devant un jury.

A l'issu, un classement sera établi et chaque candidat sera informé de son positionnement.

CONTACTS

Monsieur Maurice ANSELME, Directeur
maurice.anselme@guadeloupe-parcnational.fr

Madame Mylène MUSQUET, Directrice-adjointe – Tél. : 0590 41 55 41
mylene.musquet@guadeloupe-parcnational.fr

Copie des candidatures au Service des Ressources Humaines :
agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr